

---

**Séance du 14 mai 2024**

---

**N° 32/2024**  
**CONVENTION SIEDS :**  
**REPLACEMENT DES**  
**PROJECTEURS EN LED**  
**AU STADE DE FOOT**  
**ET SUBVENTION.**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Thierry BOISSINOT, Jean-Luc CHARTIER, Annie GUILBERT, , Patrick MOULINEAU, Guillaume PORCHET Sophia AUGER, Didier DAVID, Paul VOUHE.

**Excusés avec pouvoirs :** Isabelle PIDOUX donne pouvoir à Lucy MOREAU, Christian PINEAU donne pouvoir à Annie GUILBERT, Raphaèle GONTIER donne pouvoir à Virginie MARTINS

**Excusée sans pouvoir :** Fabienne THORREE, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Olivier TRAVEL, Marine SACRE

**Secrétaire de séance :** Sophia AUGER.

**Date de convocation : 07 mai 2024**

**Date d'affichage : 15 mai 2024**

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	10
Excusés : .....	09
Pouvoirs : .....	03
Votants : .....	13

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



**Transmission au contrôle de légalité le :**

**Publié le :**

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20240514-2024-32-DE Date de télétransmission : 22/05/2024 Date de réception préfecture : 22/05/2024
--

---

## N ° 32 : CONVENTION SIEDS : REMPLACEMENT DES PROJEC- TEURS EN LED AU STADE DE FOOT ET SUBVENTION

---

Dans une recherche d'économies d'énergies, M. BOISSINOT nous présente les devis effectués par le SIEDS pour le remplacement des projecteurs en LED au stade de foot de Villiers en Plaine. Il explique également que le SIEDS propose des subventions pour soutenir les communes dans cette démarche.

Après des mesures de la qualité de l'éclairage au sol, le SIEDS a établi deux devis sans et avec boîtier de gestion à distance.

La commission cadre de vie propose de ne pas retenir la proposition avec boîtier, donc de retenir le devis d'un montant de 23 190.34 €

Elle émet un avis favorable à la demande de subvention auprès du SIEDS.

D'autres financements pourraient être sollicités.

M. BOISSINOT propose donc au conseil de retenir l'offre à 23 190.34 € TTC, de demander au SIEDS la subvention correspondante, et d'autoriser Mme le Maire à effectuer les demandes de subvention complémentaires

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les propositions de M. BOISSINOT.

Il autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



Sophia AUGER

Le Maire,



Lucy MOREAU

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240514-2024-32-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2024  
Date de réception préfecture : 22/05/2024